



Municipal Vote Notes

May 2022

voterslist@elections.on.ca

The [Helping Tenants and Small Business Act, 2020](#) (the Act) legislates two changes which will hopefully improve the quality of municipal preliminary lists of electors (PLEs). Through changes to the [Election Act](#) and the [Municipal Elections Act](#) it establishes a single, permanent register of electors for provincial and municipal elections, and transfers responsibility for the provisioning of municipal PLEs from the Municipal Property Assessment Corporation (MPAC) to Elections Ontario (EO). The permanent register comes into effect on January 1, 2023, and the transfer of PLE provisioning takes place on January 1, 2024. These changes allow MPAC to focus on property assessment, and allow EO to focus on the collection and curation of elector information.

[What is the permanent register?](#)

[What does this mean for you?](#)

[We Want to Hear from You!](#)

What is the permanent register?

The permanent register is a database containing information about electors, including what makes them eligible to vote in municipal and provincial elections. Empowered by [legislation](#), EO maintains this database using elector data from other governmental organizations like the Ministry of Transportation, Ministry of Health, and the Attorney General. In addition, data-sharing agreements with Elections Canada allow EO access to elector status changes captured during federal elections and by the Canada Revenue Agency. Data-sharing agreements with Canada Post, Teranet, and MPAC allow EO to curate the property and address data needed to identify electors' respective municipalities, wards, and polling divisions.

Underlying elector data access will be a switch from a property-centric to a person-centric data model. The current model tying elector information to a specific property risks the loss of elector revision information when property ownership changes. This loss of revisions affects PLE integrity and is a source of frustration for electors. A person-centric approach, on the other hand, reduces the chances that elector information revisions will be undone or not captured.

In addition to our data sources and person-centric approach, EO will build on MPAC's outreach activities and tools that remind electors to verify and maintain their election-related information. In future, municipalities will benefit from outreach efforts that include [Voter Registration Month](#), a province-wide effort in March of each year promoting voter registration; and promotion of our online [eRegistration](#) system where eligible citizens can register and, subsequently, verify and maintain their election-related information, and which will replace VoterLookup for municipal electors beginning in 2023.

[Back to top](#)

What does this mean for you?

Unless you have a by-election in 2024 or 2025, you will not be affected by the change to PLE provisioning until the general election in 2026. There is, however, urgency to establish and align elector messaging regarding the new permanent register since it will be made public in early 2023.

Upon launch, the public will experience a redirection from [VoterLookup.ca](#) to EO's eRegistration site. This will result in a change in the identification policy used to confirm elector identity, property ownership, tenancy, and spousal relationship. The Act authorizes EO's Chief Electoral Officer (CEO) to establish the identification policy for the permanent register, which will require electors to provide proof of identity and eligibility in order to verify and update their information online. The CEO is in the process of developing this policy based on the advice of the Municipal Voters List team and taking into consideration the concerns of municipalities. Clerks retain responsibility for implementing the identification policy defined in [Ontario Regulation 304/13 of the *Municipal Elections Act*](#) for subsequent revisions and voting.

Eligibility rules for municipal elections are complicated, and combining municipal and provincial elector registers risks adding to the already high level of public confusion. A further complication is that MPAC will retain responsibility for collecting and tracking school support following the transition. Exactly how electors will navigate between the register and MPAC's school support system still needs to be determined. We discussed these issues in a recent Municipal Working Group session and had members describe their processes for communicating with the public around municipal elections. We are working with the results of that discussion to develop the communications strategy that we will share with you in the coming months to prepare for the roll-out of eRegistration.

[Back to top](#)

We Want to Hear from You!

Our team is focussing our efforts on the provincial election taking place on June 2nd, but we are always glad to hear from you on how we can reduce elector confusion and improve public understanding of the registration process. [Send us an email today!](#)



[Back to top](#)

Notes sur le vote municipal

Mai 2022

voterslist@elections.on.ca

La [Loi de 2020 visant à soutenir les locataires et les petites entreprises](#) (la Loi) prévoit deux changements qui, nous l'espérons, amélioreront la qualité des versions préliminaires des listes électorales municipales. Les modifications apportées à la [Loi électorale](#) et à la [Loi sur les élections municipales](#) prévoient la création d'un registre unique et permanent des électrices et des électeurs pour les élections provinciales et municipales et transfèrent la responsabilité de fournir les versions préliminaires des listes électorales municipales de la Société d'évaluation foncière des municipalités (SEFM) à Élections Ontario. Le registre permanent entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2023, et le transfert de la responsabilité de fournir les versions préliminaires des listes électorales se fera le 1^{er} janvier 2024. Ces changements permettront à la SEFM de se concentrer sur l'évaluation foncière et à Élections Ontario de se consacrer à la collecte et à la conservation des renseignements sur l'électorat.

[Qu'est-ce que le registre permanent?](#)

[Qu'est-ce que cela signifie pour vous?](#)

[Dites-nous tous!](#)

Qu'est-ce que le registre permanent?

Il s'agit d'une base de données contenant des renseignements sur l'électorat, y compris sur ce qui les rend admissibles à voter aux élections municipales et provinciales. Élections Ontario est habilitée par [la loi](#) à maintenir cette base de données à l'aide de données sur l'électorat provenant d'autres organisations gouvernementales comme le ministère des Transports, le ministère de la Santé ou encore le Bureau du procureur général. De plus, des ententes de partage de données avec Élections Canada donnent à Élections Ontario l'accès aux changements de statut des électrices et des électeurs effectués pendant les élections fédérales et par l'Agence du revenu du Canada. Les ententes de partage de données avec Postes Canada, Teranet et la SEFM permettent en outre à Élections Ontario d'obtenir les données foncières et d'adressage dont elle a besoin pour déterminer la municipalité, le quartier et la section de vote de chaque électrice et électeur.

En complément de nos sources de données et de notre approche centrée sur les personnes, nous allons tirer parti des activités de sensibilisation et des outils de la SEFM qui rappellent aux électrices et aux électeurs de vérifier que leurs renseignements électoraux sont à jour. À l'avenir, les municipalités profiteront des efforts de sensibilisation qui comprennent [le Mois de l'inscription des électeurs](#), une activité se déroulant chaque année en mars à l'échelle de la province qui vise à encourager les citoyennes et les citoyens à s'inscrire, et la promotion de notre [service d'inscription en ligne](#) permettant de vérifier et d'actualiser ses renseignements électoraux. Ce service remplacera d'ailleurs le système VoterLookup pour les élections municipales à compter de 2023. L'accès aux données sur l'électorat se fera selon un modèle axé sur les personnes plutôt que sur les adresses de propriétés. Avec le modèle actuel reliant les données des électrices et des électeurs à une adresse de propriété précise, on court le risque de perdre des renseignements mis à jour par l'électorat au moment d'un transfert de propriété. En plus de nuire à l'intégrité des listes électorales préliminaires, cette faille crée de la frustration chez l'électorat. Une approche centrée sur les personnes, en revanche, limite le risque que des changements soient supprimés ou qu'ils ne soient pas saisis.

[Haut de la page](#)

Qu'est-ce que cela signifie pour vous?

À moins d'une élection partielle en 2024 ou en 2025, le changement lié à la production des versions préliminaires des listes électorales n'aura aucune incidence sur vous avant l'élection générale de 2026. Il

est toutefois urgent de développer et d'uniformiser le message destiné à l'électorat concernant le nouveau registre permanent, étant donné qu'il sera rendu public au début de 2023.

Au moment du lancement, les membres du public qui visitent le site VoterLookup.ca seront redirigés vers le site d'inscription en ligne d'Élections Ontario. Cela aura pour effet de modifier la politique d'identification des électeurs qui est suivie pour vérifier l'identité, la situation domiciliaire (propriétaire ou locataire) et l'état matrimonial des électrices et des électeurs. La Loi autorise le directeur général des élections d'Élections Ontario à déterminer la politique d'identification à suivre pour l'établissement du registre permanent, laquelle exigera des électrices et des électeurs de fournir une pièce d'identité et d'admissibilité pour qu'ils puissent vérifier et mettre à jour leurs renseignements en ligne. Le directeur général des élections est en train d'élaborer cette politique en tenant compte des conseils de l'équipe chargée de la liste électorale municipale et des préoccupations des municipalités. Les secrétaires de municipalité demeureront responsables de l'exécution de la politique d'identification définie dans le [Règlement de l'Ontario 304/13 de la Loi sur les élections municipales](#) pour les prochaines révisions et les prochains scrutins.

Les règles d'admissibilité aux élections municipales sont complexes, et la combinaison des registres des électrices et des électeurs municipaux et provinciaux risquerait de perturber encore plus un public déjà très confus. Autre complication : la SEFM demeurera responsable de l'obtention et du suivi du soutien scolaire après la transition. Il reste encore à déterminer comment les électrices et les électeurs navigueront exactement entre le registre et le système de soutien scolaire de la SEFM. Nous avons abordé ces points lors d'une récente séance du Groupe de travail des municipalités et invité les membres à expliquer comment ils communiquent avec le public au sujet des élections municipales. Nous sommes en train d'examiner les constats tirés de cette discussion pour mettre sur pied une stratégie de communication dont nous vous ferons part dans les prochains mois pour que vous puissiez préparer le lancement du service d'inscription en ligne.

[Haut de la page](#)

Dites-nous tout!

Bien que notre équipe se concentre actuellement sur l'élection provinciale du 2 juin, nous accueillons toujours à bras ouverts les suggestions pouvant nous aider à réduire la confusion de l'électorat et l'aider à mieux comprendre le processus d'inscription. [Envoyez-nous un courriel aujourd'hui!](#)



[Haut de la page](#)

This email was sent to rauger@essex.ca
[why did I get this?](#) [unsubscribe from this list](#) [update subscription preferences](#)
Elections Ontario · 51 Rolark Dr · Toronto, ON M1R 3B1 · Canada